



Délibération au Bureau du Conseil d'Administration n° 11-26
Séance du mercredi 27 mai 2026

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le mercredi 27 mai 2026 à 14h30 au lieu ordinaire de ses séances et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

Absent / excusé :

Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice
---------------------	-----------------

1 absent

Direction/Service : Direction Stratégie Patrimoniale – Direction Technique et de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Rénovation urbaine des Lochères Secteur Gide-Saint-Saëns – Cessions foncières par Val d'Oise Habitat à la ville de Sarcelles.

Vu l'article L 443-14 du code de la construction et de l'habitation sur l'aliénation d'un élément du patrimoine autre que les logements ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°02-24 du 28 février 2024 actant la délégation de compétences du Conseil d'Administration au Bureau et à la Directrice Générale ;

Vu la convention pluriannuelle du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Sarcelles signée le 21 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable recueilli lors du Comité d'Investissement décisionnel du 17 mars 2026 ;

Vu le rapport présenté au Bureau du Conseil d'Administration du mercredi 27 mai 2026 relatif à l'objet susvisé ;

CONSIDERANT que dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Sarcelles, l'aménagement urbain d'ensemble devant intervenir au sein du secteur Gide-Saint-Saëns et les régularisations foncières nécessaires afin de permettre à la Ville de Sarcelles de devenir propriétaire des assiettes foncières des équipements et espaces publics dont elle assurera la gestion ainsi que l'intégration de futurs espaces publics dans le domaine public ;

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :



- **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées section BC n° 423, 425, 573, 740 pour l'aménagement de la place Camille Saint-Saëns sans valorisation ;
- **AUTORISE** la cession d'une emprise de 2 449 m² à détacher de la parcelle BC n° 749 pour la construction de la crèche pour un prix consenti de 74 820 € HT/89 784 € TTC et d'autoriser la cession des parcelles BC n° 303, 304, 115 à l'euro symbolique ;
- **PREND ACTE** que la surface globale à céder d'environ 5 885 m² sera susceptible d'évoluer à la marge.
Les frais liés à ces cessions seront à la charge exclusive de la ville de Sarcelles ;
- **AUTORISE** la constitution de servitudes de passage de réseaux à intervenir dans le cadre des cessions foncières au profit de la ville, telles qu'elles sont identifiées sur le plan joint et annexé à la présente délibération en date du 20 août 2025 établi par BVF GEOMETRES EXPERTS.
Ces servitudes constituant l'accessoire de ces cessions ne font pas l'objet de valorisation. Pour les besoins de la publicité foncière, ces servitudes sont évaluées à la somme de 500 euros chacune.
- **AUTORISE** la Direction Générale ou son représentant dûment habilité dans le cadre des délégations en vigueur à signer l'acte de cession et l'établissement des servitudes, ainsi que l'ensemble des actes y afférent, sans attendre la purge du délai de recours de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**

Marie-Christine CAVECCHI